

LEGI
Laboratoire d'Economie et de Gestion Industrielle
Laboratoire de Recherche Universitaire LR99ES22

SEMINAIRE D'ECONOMIE

<http://www.tn.refer.org/legi/Seminaire.html>

Partage d'Informations entre Banques :
Analyse du Rôle Disciplinaire d'un Bureau de Crédit

Soraya BEN SOUISSI

LEGI-EPT

souissi.soraya@planet.tn

&

Mahmoud Sami NABI

LEGI- EPT et IHEC Sousse

Résumé :

Quel rôle un bureau de crédit peut jouer pour inciter les banques à communiquer honnêtement le type de leurs clients? Pour répondre à cette question nous proposons deux extensions du modèle de Semenova (2008). La première extension consiste en l'endogénéisation du nombre de banques existantes et de la taille de leurs clientèles en appliquant le modèle de ville circulaire de Salop (1979). La deuxième extension consiste en l'ajout d'une troisième période pour modéliser le rôle du bureau de crédit. Nous confirmons le résultat de Semenova (2008) concernant l'intérêt des banques à déclarer erronément le type de leurs clients à la dernière période. Nous trouvons un résultat original montrant que les banques n'ont pas intérêt à se comporter malhonnêtement durant la deuxième période lorsque la proportion des bons entrepreneurs n'est pas suffisamment élevée. De plus, nous déterminons de manière endogène le seuil minimal de la pénalité disciplinaire qu'un bureau de crédit doit infliger aux banques en cas de partage malhonnête d'informations. Ce seuil minimal est d'autant plus important que le marché du crédit est peu concurrentiel.

Mots clés: Banques, partage d'informations, bureau de crédit, incitations.

Classification JEL : G21, D82, L14

Responsable de la Coordination du Séminaire

Moez EL ELJ, ISG Tunis/LEGI-EPT/Tél: 71 774 611- Poste 254 / E-mail : moezelj@yahoo.fr

Vendredi 28 mai à 15 h à l'Ecole Polytechnique de Tunisie

Salle EC14